

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY**  
**TABLE DES MATIÈRES**  
**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 mars 2020**

20-033 Adjudication – Émission d'obligations .....	1
20-034 Concordance de courte échéance relative à un emprunt par obligations au montant de 1 418 000 \$3	
20-035 Voiture de service .....	4
20-036 Mandat architecte – Super abribus .....	4
20-037 Mandat architecte – Abri tempéré .....	4
20-038 Demande de partenariat – Festival des vins de Saguenay .....	5
20-039 États financiers 2019 .....	5
20-040 Coronavirus.....	6
20-041 Date et lieu de la prochaine séance .....	6
20-042 Affaires diverses - Embarquement par l'arrière.....	7

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par téléphone, le 16 mars 2020 à 15 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Veillez noter qu'avec la situation exceptionnelle à laquelle nous faisons face avec la COVID-19, la séance s'est déroulée à huis clos.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron, Martine Lafond et Lina Tremblay ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier, Martin Harvey, Marc Pettersen et Michel Tremblay.

Assistent également :

Monsieur Jean-Luc Roberge, directeur général, ainsi que mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles ainsi que Claudia Bolduc, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Brigitte Martine Lafond  
Appuyé par Mme Lina Tremblay

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant : « Embarquement par l'arrière »

QUE l'ordre du jour soit accepté en reportant les points suivants : « Correspondances », « Approbation des comptes », « Budget gouvernement du Québec - Suivi », « Procès autobus Laterrière inc. et Fédération des transporteurs par autobus - Suivi » et « Revue de presse ».

Il est proposé par M. Martin Harvey  
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

**20-033 Adjudication – Émission d'obligations**

ATTENDU QUE la Société de transport du Saguenay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 24 mars 2020, au montant de 1 418 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

268 700 \$	2,34000 %	2021
275 900 \$	2,34000 %	2022
283 500 \$	2,34000 %	2023
291 000 \$	2,34000 %	2024
298 900 \$	2,34000 %	2025

Prix : 100,00000      Coût réel : 2,34000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE CHICOUTIMI

268 700 \$	2,39000 %	2021
275 900 \$	2,39000 %	2022
283 500 \$	2,39000 %	2023
291 000 \$	2,39000 %	2024
298 900 \$	2,39000 %	2025

Prix : 100,00000      Coût réel : 2,39000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

268 700 \$	1,75000 %	2021
275 900 \$	1,80000 %	2022
283 500 \$	2,00000 %	2023
291 000 \$	2,15000 %	2024
298 900 \$	2,25000 %	2025

Prix : 98,92500      Coût réel : 2,45354 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme Lina Tremblay  
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Société de transport du Saguenay accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 24 mars 2020 au montant de 1 418 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 175 et 162. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 \$ pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**20-034 Concordance de courte échéance relative à un emprunt par obligations au montant de 1 418 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport du Saguenay souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 418 000 \$ qui sera réalisé le 24 mars 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
175	468 700 \$
175	579 800 \$
162	277 100 \$
162	92 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme Martine Lafond  
Appuyé par M. Martin Harvey

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 24 mars 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mars et le 24 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021.</b>	<b>268 700 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>275 900 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>283 500 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>291 000 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>298 900 \$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

### **20-035 Voiture de service**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses opérations, la STS a besoin d'un nouveau véhicule de service ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été envoyée par voie d'invitation auprès deux fournisseurs ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans les délais cités à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la subvention accordée dans le cadre du FITC.

### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Martin Harvey  
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'OCTROYER l'achat d'un véhicule de service neuf à l'entreprise *L'étoile Dodge de Jonquière* pour la sommes de 38 180 \$ avant taxes.

### **20-036 Mandat architecte – Super abribus**

CONSIDÉRANT que la STS désire améliorer la desserte des établissements de la CSRS ;

CONSIDÉRANT QU'un mandat pour la réalisation des plans et devis doit être accordé à une firme d'architectes pour la construction de trois (3) supers abribus avec voies de refuge ;

Considérant que selon les règles d'attribution des contrats, ce mandat peut être octroyé de gré à gré.

### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme Martine Lafond  
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'attribuer un mandat pour la réalisation des plans et devis pour la construction de trois (3) super abribus avec voies de refuge à l'entreprise Ardoises architecture pour la somme de 13 685 \$ avant taxes.

### **20-037 Mandat architecte – Abri tempéré**

CONSIDÉRANT que la STS désire améliorer la desserte des établissements de la CSRS ;

CONSIDÉRANT QU'un mandat pour la réalisation des plans et devis doit être accordé à une firme d'architectes pour la construction d'un (1) abri tempéré avec voie de refuge;

Considérant que selon les règles d'attribution des contrats, ce mandat peut être octroyé de gré à gré.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron  
Appuyé par Mme Lina Tremblay

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'attribuer un mandat pour la réalisation des plans et devis pour la construction d'un (1) abri tempéré avec voie de refuge à l'entreprise Ardoises architecture pour la somme de 10 624,83 \$ avant taxes.

**20-038 Demande de partenariat – Festival des vins de Saguenay**

CONSIDÉRANT une proposition de partenariat avec le Festival des vins pour l'édition 2020 qui se déroulera du 9 au 11 juillet prochains ;

CONSIDÉRANT QUE la Société constitue une alternative intéressante de transport pour les visiteurs du Festival des vins ;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la STS par ledit événement ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme Lina Tremblay  
Appuyé par Mme Martine Lafond

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'ENTÉRINER le protocole d'entente à intervenir avec le Festival des vins selon les modifications demandées au protocole d'entente ;

QUE le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Société de transport du Saguenay.

**20-039 États financiers 2019**

CONSIDÉRANT que pour l'année financière 2019, la Société avait prévu un déficit financier de 600 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que la ville a versé une quote-part supplémentaire de 600 000 \$ à la STS afin de couvrir ce déficit ;

CONSIDÉRANT que le montant non-utilisé de la quote-part supplémentaire accordée par la ville est de 125 779 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saguenay demande à la STS d'appliquer cet excédant à une réserve pour le carburant.

**POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron  
Appuyé par Mme Lina Tremblay

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

De répondre positivement à la demande de la ville et d'affecter l'excédant de la quote-part supplémentaire versée par la ville de Saguenay pour l'année financière 2019 d'un montant de 125 779 \$ à une réserve pour le carburant.

**20-040 Coronavirus**

CONSIDÉRANT la crise sanitaire actuelle à laquelle la STS est confrontée avec la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE ce contexte représente un risque réel pour la santé et la sécurité des employés de la STS, mais aussi pour sa clientèle ;

CONSIDÉRANT que des mesures doivent être mises en place pour limiter la propagation du virus ;

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 7,3 du règlement 138 de la Société.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Michel Tremblay  
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'autoriser le directeur général à adopter toutes mesures qu'il juge nécessaire afin de protéger la santé de ses employés et de sa clientèle ;

**20-041 Date et lieu de la prochaine séance**

La prochaine séance du conseil d'administration de la STS se déroulera le 20 avril prochain à la pulperie de Chicoutimi.

## **20-042 Affaires diverses - Embarquement par l'arrière**

Le directeur général fait état des mesures spécifiques qui ont été mises de l'avant par la société en lien avec la COVID-19. Il fait également référence à l'embarquement par l'arrière qui a été adopté par la majorité des sociétés de transport au Québec.

Levée de l'assemblée à 16 h 50